

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2019

8/1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET CARITATIVES 2019

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Par la délibération 8/2 du 13 décembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'octroi d'avances de subventions pour les associations culturelles, éducatives et caritatives en l'attente du vote du Budget Primitif 2019.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des montants définitifs des subventions 2019 aux associations locales conformément aux tableaux et dispositions suivants :

A. Subventions de fonctionnement

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants en €</b>
Act'erre	150,00
Amifa	770,00
Amis de l'école de musique	150,00
Amethyste	800,00
Association historique	500,00
Anciens combattants	1 200,00
Ararat	200,00
Babelle	250,00
Cabane dans les arbres (la)	1 000,00
CADLM	1 500,00
Caramel	81 000,00
Carambol'âge	400,00
Centre social Imagine	85 500,00
Centre social Imagine Contrat enfance	600,00
Centre social Imagine Animation globale	65 000,00
CESAM	600,00
Chorale Dominique Savio	600,00
CLCV	1 200,00
Colombie en Nord	300,00
Danse expression	230,00
DDEN	250,00
Donneurs de voix	250,00
Eugénies	170,00
Fédéjeux	150,00
Fées Mains créatives	150,00

Jazz à Mons en Baroeul	150,00
Jean Bosco	200,00
Harmonie Municipale	19 500,00
Mieux vivre aux anémones	150,00
Mons Entr'aide	1 900,00
Mons la Chapelle	150,00
Mons Fabrica	1 000,00
Mons Loisirs	125,00
Mon(s) Key Blues	150,00
Mons Promotion Culture	110,00
Mons Secourisme	2 150,00
Mons Vacances	1 300,00
Mons une ville à vivre	150,00
Nord Madame	380,00
Association du Parc de la solitude	100,00
Pont du lion d'Or	150,00
Prim'enfance	300,00
Promesse	1 000,00
Quatre saisons	350,00
Saveurs du Marché	3 500,00
Scrabble à Mons	150,00
Théâtre du jeudi	150,00
U'percut	1 500,00
Vivat musica	100,00
Union des Yezidis de France	150,00
Vital Swing	480,00
<b>Total</b>	<b>278 265,00</b>

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

B. Subventions pour projets ou équipements

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants en €</b>	<b>Objet</b>
Act'terre	100,00	Projet « miam », atelier cuisine
Anciens Combattants	1 500,00	Achat de médailles, repas du 11 novembre, sorties « mémoire »
Association Historique	200,00	Journées du Patrimoine
CADLM	400,00	Exposition d'Emilie
Caramel	8525,00	Les allumoirs (3200 €), séjour (1500 €), sorties (800 €), achat matériel ALSH (3025 €)
Carambolâge	900,00	Atelier vidéo, remplacement bande rebond billard

Centre social Imagine	12 500,00	Jeux ludothèque (900 €), carnaval (4 500 €), Fête du jeu (900 €), activités jeunes (1 500 €), sorties familiales (4 700 €)
CESAM	21 000,00	Dimanches du Barœul (19 000 €) – Marches exploratoires (500 €) – Forum (1500 €)
Danse Expression	1800,00	Spectacle de danse
Fédéjeux	4000,00	Ludinord
Fées Mains Créatives	300,00	Communication et matériel pour activité
Mons entraide	5 150,00	Cotisation banque alimentaire - location véhicules
Mons Fabrica	300,00	Ateliers Repair café et zéro déchet
Mons Promotion Culture	1 100,00	Dictée, expositions de peintures, salon artisanal de Noël
Prim'enfance	2450,00	atelier motricité– Danse création
Promesse	1500,00	Projet cuisine et/ou solution digitale
Théâtre du Jeudi	150,00	Création pièce de théâtre
<b>TOTAL</b>	<b>61 375,00</b>	

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

- 50 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 50 % sur présentation des justificatifs de dépenses en rapport avec l'objet de la subvention.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

C. Monitorat technique

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
Babelle	750,00	Cours de théâtre
Cabane dans les arbres	7 600,00	Activités parents-enfants
CADLM	7 000,00	Fitness
Centre social Imagine	7 000,00	Accompagnement à la scolarité
Danse Expression	8 200,00	Cours de danse
<b>TOTAL</b>	<b>30 550,00</b>	

Ces subventions seront versées, pour les activités organisées par les associations de janvier à décembre, au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants). Pour le mois de décembre, les subventions pourront être versées en janvier de l'année suivante.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

#### D. Subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

La Ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « accueils collectifs de mineurs » organisées par les associations monsoises « Caramel », Centre Social « Imagine », « Mons Vacances » et « Promesse », en direction des jeunes de 2 à 18 ans.

Afin de permettre le versement des subventions municipales à ces associations pour l'année 2019, il est proposé de les fixer à la hauteur maximale de :

- 26 500,00 € pour l'association « Promesse », correspondant à ses activités d'accueil de loisirs périscolaire et du mercredi,
- 27 520,00 € pour le Centre Social « Imagine », au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 28 560,00 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires.
- 15 600,00 € pour l'association « Mons Vacances » au titre de ses activités d'accueil de loisirs lors des vacances scolaires.

Pour ces quatre associations, les dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421 compte nature 6574.

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 22 février 2018.

Il est, également, proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer une subvention de 16 274,00 € au Comité des Œuvres Sociales de la Ville. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92020, compte nature 6574.
- attribuer une subvention de 156 064,00 € à ADÉLIE. Cette subvention sera versée dans les conditions suivantes :
  - o 70 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
  - o 30 % après transmission de son bilan de fin d'année.

Cette dépense, décomposée selon trois principaux postes (100 000 € pour la Mission Locale, 33 000 € pour le PLIE et 23 064 € pour la Maison de l'Emploi) sera imputée à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser l'attribution des montants définitifs des subventions annuelles aux associations locales,
- inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2019,
- imputer ces dépenses aux articles fonctionnels et compte nature correspondants.